



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°89/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoit TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Groupement de commande entre la Commune de Tavel et la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour des travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-3 portant sur les marchés publics,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6 portant sur la possibilité des acheteurs publics de passer conjointement des marchés par le biais du groupement de commande,

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la commune de Tavel et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et que le groupement de commandes évite ainsi à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle tout en obtenant des tarifs préférentiels,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie, d'assainissement des eaux usées et d'adduction d'eau potable sur la commune de Tavel,

Considérant le transfert des compétences eau, assainissement, et pluvial à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien depuis le 1^{er} janvier 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Eau et Assainissement en date du 10 juin 2021.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de lancer un groupement de commande entre la commune de Tavel et la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, pour des travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Tavel,
- de valider les termes de la convention de groupement de commande en désignant la commune de Tavel comme coordonnateur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

